

RAPPORT DE GESTION

2020



Sommaire

PROPOS INTRODUCTIFS	4
TITRE 1 - GOUVERNANCE	6
TITRE 2 - ENVIRONNEMENT DE LA MUTUELLE	7
1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	7
2. ENVIRONNEMENT FINANCIER	8
TITRE 3 - ACTIVITÉ DE LA MUTUELLE EN 2020	9
1. 2020 EN CHIFFRES	9
2. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020	15
TITRE 4 - PERSPECTIVES 2021	22
TITRE 5 - ÉTATS FINANCIERS	23
1. BILAN ACTIF AU 31/12/2020	23
2. BILAN PASSIF AU 31/12/2020	24
3. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE AU 31/12/2020	25
4. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE AU 31/12/2020	26
5. TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS OU DONNÉS	27
6. DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS	28
TITRE 6 - ANNEXES AUX COMPTES	29
1. INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES MÉTHODES UTILISÉES	29
2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	35
3. INFORMATIONS SUR POSTES DU BILAN & DU COMPTE DE RÉSULTAT	36
TITRE 7 - ACTIVITÉ EN MATIÈRE D'INNOVATION	55
1. BOX QVT (QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL)	55
2. PARTENARIAT AVEC VÉHIPOSTE	56
TITRE 8 - ÉVÉNEMENT POST-CLOTURE DES COMPTES	56
TITRE 9 - MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31/12/2020	56
TITRE 10 - FILIALES ET PARTICIPATIONS	56

PROPOS INTRODUCTIFS

Il y aura bientôt 50 ans que SMACL Assurances a commencé à écrire son histoire au cœur des territoires. SMACL Assurances est aujourd'hui leader dans le domaine de l'assurance des Collectivités et de leurs élus (son marché historique) mais couvre également les risques auxquels sont exposés les associations, les entreprises et les particuliers. Elle est administrée par des élus locaux, des agents territoriaux, des dirigeants associatifs qui connaissent les besoins et les contraintes des territoires, qui veillent à l'adéquation des garanties et des services, qui sont attentifs au maintien d'une expertise forte et sont garants de la proximité avec les sociétaires.

SMACL Assurances est reconnue pour ses démarches sociétales en faveur du développement durable, de la santé et de la sécurité au travail. Cet engagement sociétal est notamment attesté par trois certifications et un label : l'amélioration continue de la qualité de service pour la gestion des sinistres IARD (ISO 9001) ; la maîtrise de l'impact de nos activités sur l'environnement (ISO 14001) ; la préservation du bien-être et de la sécurité des salariés (ISO 45 001) ; le respect de la diversité et la lutte contre les discriminations dans l'entreprise (label diversité).

Depuis janvier 2019, SMACL Assurances est affiliée au groupe VYV. Seul assureur IARD du groupe VYV, elle est l'assureur de référence pour le secteur des collectivités publiques, ainsi que plus largement, pour les personnes morales. Le Groupe VYV impulse et porte une dynamique commune de développement dans laquelle s'inscrit chacune des structures affiliées. Le groupe favorise la conception d'outils partagés et permet de réaliser des investissements déterminants, notamment en matière de prospective, d'influence et d'innovation sociale et technologique. SMACL Assurances participe, comme les autres mutuelles du groupe, à l'élaboration de la stratégie globale de développement. À travers son adhésion au groupe, SMACL Assurances intègre également la gouvernance VYV et ses instances démocratiques. Les représentants des sociétaires de SMACL Assurances participent ainsi à la dynamique du groupe et apportent au projet commun. Les cultures de mutuelle d'assurances et de mutuelle santé s'allient au service de l'ambition collective.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie Covid-19, crise sanitaire sans précédent qui atteint tous les acteurs de la vie économique et financière de notre pays. Ses conséquences sont encore complexes à mesurer avec précision, les impacts étant multiples et variés, et le retour à une situation « normale » n'étant pas envisagé avant plusieurs mois. Sur le marché de l'assurance, cette situation génère des incertitudes considérables quant à l'ampleur des effets de cette crise sur les masses assurables, sur la santé financière des sociétaires et prospects, et plus généralement sur le maintien des équilibres techniques nécessaires à la pérennité de l'activité. SMACL Assurances, Mutuelle des territoires, a dans ce contexte souhaité rester au plus près de ses sociétaires, et apporter son soutien aux collectivités et associations qui au plus fort de cette crise sanitaire se sont engagés pour que vive la solidarité. Ainsi, au travers de son association SMACL Solidarité, SMACL Assurances a mis à disposition de ses sociétaires une aide exceptionnelle pour soutenir financièrement plus de 220 projets tels que des actions en direction de personnes âgées, de personnes en situation de risque ou de handicap ou en situation financière précaire, de personnels soignants ou de métiers contribuant directement à la préservation de la santé des citoyens, d'actions de prévention ou de sensibilisation (achats d'équipements, mise en place de lieux de dépistage...).

SMACL Assurances a également, à l'instar des autres assureurs membres de la FFA, participé au financement du fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics pour venir en aide aux TPE, PME, artisans et commerçants impactés par la crise sanitaire Covid-19.

Le résultat SMACL Assurances de l'exercice 2020 est à l'équilibre (+ 0,7 M€) : la crise sanitaire, avec les périodes de confinement qui se sont succédées au cours de l'année, a impacté les fréquences sinistres à la baisse (notamment sur le risque automobile), et par conséquent permis des gains en terme de ratio global de sinistres/cotisations, mais a, a contrario, induit des charges nouvelles qui impactent d'autant le résultat (dotation de provisions pour risques d'impayés des sociétaires, actions de solidarité, équipement nomades des salariés, prise en charge de garanties généralement peu sollicitées, comme les pertes d'exploitation....).

Mutualisme, solidarité, et proximité avec son sociétariat, telles sont les valeurs que SMACL Assurances a, en cette période inédite de crise sanitaire, eu à cœur de faire vivre.

Jean Luc de BOISSIEU
Président du Conseil d'Administration

Frédéric COSTARD
Directeur Général

TITRE 1 - GOUVERNANCE

SMACL Assurances, entreprise de l'économie sociale et solidaire, est la Mutuelle d'assurances dédiée aux territoires et à leurs acteurs. Cet ancrage territorial s'affirme notamment dans sa gouvernance : ses quelque 120 000 sociétaires ont désigné en 2018 les 120 mandataires mutualistes représentant la diversité du sociétariat (collectivités, associations, entreprises, élus et fonctionnaires territoriaux...). Le Conseil d'administration, également renouvelé en 2018, comprend 20 administrateurs désignés en Assemblée générale et 2 administrateurs élus par et parmi les salariés de la Mutuelle. La stratégie de SMACL Assurances prend sa source dans les orientations votées en Assemblée générale par les mandataires mutualistes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, ELU LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE JUIN 2018

Jean-Luc DE BOISSIEU
Président
du Conseil
d'Administration

David ALPHAND
Conseiller du XVI^e
arrondissement
de Paris

Jean AUROUX
Fondateur de
la Fédération
des villes moyennes,
ancien ministre,
ancien Maire
de Roanne (Loire)

Nathalie BACQUET
Directrice adjointe
de Solaris

Jérôme BALOGÉ
Maire de Niort
(Deux-Sèvres),
Président de
la Communauté
d'agglomération
du Niortais

Lucile COLIN
Administratrice
élue par
les salariés

Pierre COILBAULT
Conseiller technique
du président
du CNFPT,
ancien Maire, ancien
Vice Président
d'un Conseil
départemental

Guillaume GACON
Administrateur
élue par les
salariés

François GALARD
Ancien Directeur
régional des affaires
sanitaires et sociales,
représentant de
la Ville de Rennes

Daniel GILLE
Ancien élu local,
chef d'entreprise

Jean-Paul GRÉARD
Ancien Directeur
régional d'une
mutuelle

Izabela HALLALEN
Cadre territoriale

José HOAREAU
Directeur associatif
Tourisme à
Saint-Nazaire

Michel LE RALEC
Ancien Directeur
de Trélevorn
(Côtes-d'Armor)

Dominique LEGRAND
Directeur général
des services de la ville de
Chamalières (Puy-de-Dôme),
Vice-président du Syndicat
national des Directeurs
généralistes de services des
collectivités territoriales
(SNDGCT)

Chantal MAINGUENÉ
Ancienne Directrice
des affaires juridiques
de Rennes Métropole,
Présidente du réseau
des juristes territoriaux
de l'Ouest

Sylvie MATHIEU
Ancienne Directrice
de JURIDISS
Lorraine, Présidente
des associations
d'aide à domicile
région Grand-Est

Benoit POITEVIN
Trésorier
de la Fédération
des écomusées
et des musées
de société

Marc RESSONS
Adjoint au Maire
de la commune
de Margny-lès-
Compiègne (Oise)

Jérôme SADDIER
Vice-président
délégué du Crédit
Coopératif

Jean-François VERGNAUD
Ancien cadre
territorial

François WERNER
Maire de Villers-lès-Nancy
(Meurthe-et-Moselle)
et Vice-Président de la
Région Grand Est délégué
au numérique, Président
de la Commission
enseignement supérieur
et recherche

TITRE 2 - ENVIRONNEMENT DE LA MUTUELLE

1 - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

La pandémie Covid-19, et les périodes de confinement qui se sont succédées au cours de l'année 2020, ont eu un effet majeur sur le niveau des fréquences de sinistres, notamment sur la branche automobile (globalement en baisse de 20 %).

Toutefois ces résultats favorables sont contrebalancés par d'autres effets induits, comme la mise en jeu de garanties pertes d'exploitation, la fragilité économique voire la défaillance des souscripteurs d'assurance, l'alimentation de dispositifs d'entraide.

Même si la pandémie a constitué l'événement majeur 2020 tant au niveau national qu'international, les risques climatiques n'en ont pas pour autant diminué : méga-feux qui ont ravagé l'Australie en janvier, ouragans en série aux Caraïbes, inondations en Asie, ou tempêtes en Europe et en Amérique... l'année 2020 a connu de nombreuses catastrophes naturelles.

Les dix catastrophes météo les plus coûteuses de 2020 ont presque atteint les 150 milliards de dollars de dommages assurés (chiffre en hausse par rapport à 2019), avec parmi celles-ci les deux tempêtes qui ont balayé l'Europe et causé près de 6 milliards de dollars de dommages : Ciara au Royaume-Uni et en Irlande en février, et Alex en France et en Italie en octobre.

2 - ENVIRONNEMENT FINANCIER

La pandémie Covid-19 a eu des conséquences économiques et sanitaires majeures. Les marchés financiers ont naturellement réagi proportionnellement à l'ampleur de cet événement.

Ainsi, au plus fort de la crise, le CAC 40 a affiché un recul de plus de 37 % par rapport au 31/12/2019. Depuis ce point bas atteint le 18 mars 2020, les marchés ont rebondi, portés dans un premier temps par la mise en place de mesures de soutien sans précédent, puis galvanisés en fin d'exercice par les espoirs d'un vaccin efficace, après les annonces des laboratoires Pfizer, Moderna et AstraZeneca.

Au 31/12/2020, le recul annuel du CAC 40 n'est plus que de 7 %. Bien que portés par l'espoir d'une diffusion rapide des vaccins, les marchés demeurent fragiles, en raison d'un nouveau durcissement des mesures sanitaires au niveau mondial, durcissement qui laisse craindre un impact économique durable.

Dans le même temps, les taux longs ont sensiblement diminué, à la faveur de politiques monétaires ultra-accommodantes. Ainsi l'OAT 10 ans, qui émargeait à +0,12% en fin 2019, évolue en territoire négatif (- 0,34%) fin décembre 2020.

L'année politique s'est conclue par deux issues heureuses : un traité de libre-échange entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, et la validation du nouveau plan de relance budgétaire aux Etats-Unis. Toutefois, ces bonnes nouvelles ne peuvent masquer une situation sanitaire qui, à l'entame de 2021, demeure très compliquée. Le déploiement des vaccins à grande échelle nécessitant beaucoup de temps, les mesures de soutien budgétaire et monétaire resteront la priorité des gouvernements et des banques centrales, ce qui milite pour une remontée progressive des taux d'intérêt. La reprise économique ne devrait en effet s'opérer, au mieux, qu'à partir du deuxième semestre 2021.

TITRE 3 – ACTIVITE DE LA MUTUELLE EN 2020

1 – 2020 EN CHIFFRES

17 800

Personnes Morales de droit public confient l'assurance de leurs risques à SMACL Assurances

dont

- ✓ 9 800 communes
- ✓ 11 régions
- ✓ 89 départements



62 800

Personnes Morales relevant du marché de l'Economie Social et Solidaire (ESS) font confiance à SMACL Assurances pour couvrir leurs risques.



56 200

Particuliers confient la couverture de leurs risques personnels, mais également la responsabilité personnelle qui leur incombe dans le cadre de leurs fonctions d'élus ou de fonctionnaires territoriaux



5 700

Personnes morales relevant du marché des entreprises s'appuient sur SMACL Assurances pour sécuriser leur activité.



**CHIFFRE D'AFFAIRES
GLOBAL 2020
427,6 M€**

Evolution des cotisations

+ 3,7 % au global

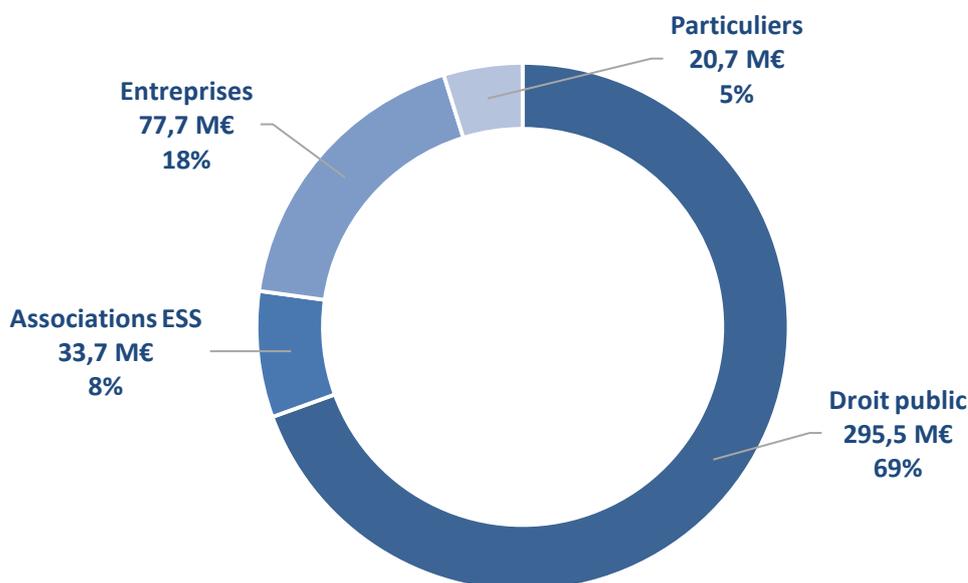
en M€

	Chiffres d'affaires 2020	Chiffres d'affaires 2019	Evolution 2020/2019
--	--------------------------	--------------------------	---------------------

	Chiffres d'affaires 2020	Chiffres d'affaires 2019	Evolution 2020/2019
Personnes Morales de Droit Public	295,5	301,8	- 2,0 %
• <i>dont PM Droit Public IARD</i>	260,6	257,2	+ 1,3 %
• <i>dont PM Droit Public RS^(*)</i>	31,9	39,8	- 19,8 %
• <i>dont PM Dt Public Construction</i>	3,1	4,8	- 35,4 %
Associations (Economie Sociale et Solidaire)	33,7	31,8	+ 5,9 %
Entreprises	77,7	59,1	+ 31,5 %
Particuliers	20,7	19,8	+ 4,5 %
TOTAL	427,6	412,5	

(*)RS = risques statutaires.

Ventilation des cotisations 2020 par marché

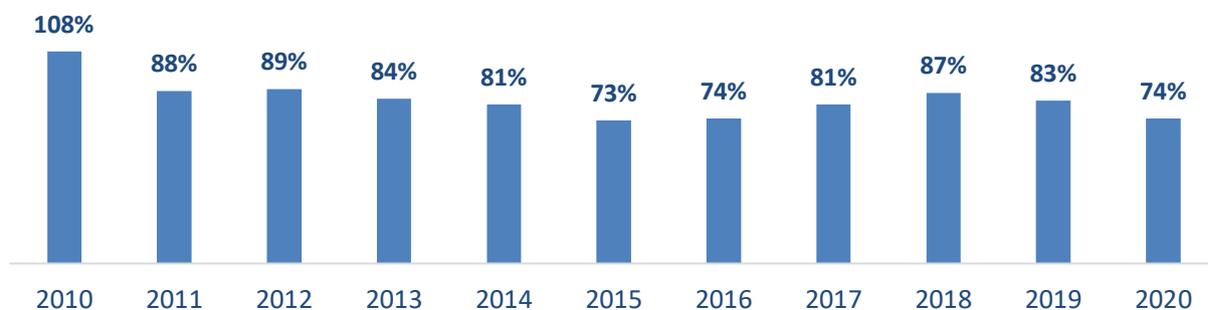


Ce schéma traduit la répartition du chiffre d'affaires de l'exercice 2020 vu en fin d'exercice : il met en évidence la diversification du portefeuille initiée depuis plusieurs exercices. On constate en effet que le chiffre d'affaires des personnes morales de droit public représente moins de 70 % du portefeuille global en 2020, quand il en représentait plus de 85 % en 2015.

Cette diversification masque des évolutions contrastées, avec :

- une baisse du chiffre d'affaires acquis sur le marché des personnes morales de droit public IARD (-2%), décroissance principalement imputable à l'agressivité commerciale de la concurrence sur ce marché, et à une moindre pertinence de SMACL Assurances sur certaines offres,
- une croissance importante du chiffre d'affaires sur le marché des entreprises (+ 30%), mais aussi sur celui des particuliers (+5%) et des Associations et de l'économie sociale et solidaire (+6 %).
- une décroissance de près de 20 % du chiffre d'affaires de la branche risques statutaires, effet évident du plan d'action de retraitement mis en œuvre sur cette branche depuis 2017 en vue d'un retour à l'équilibre technique à horizon 2021. Ce plan de redressement comprend des actions telles que :
 - ✓ une sélection maximale des risques à l'entrée, et un rehaussement des référentiels tarifaires,
 - ✓ un retraitement drastique des affaires les plus déficitaires en portefeuille,
 - ✓ une montée en puissance du dispositif de prévention et de l'accompagnement des collectivités sur ces risques.

S/C nets de réassurance en fin d'exercice de survenance



Le S/C de l'exercice de survenance 2020, toutes branches et tous marchés confondus y compris tardifs s'établit à 74 % en net de réassurance, en amélioration de près de 9 points par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement observée sur les marchés des personnes morales. La crise sanitaire mondiale et les périodes de confinement induites qui se sont succédées au cours de l'année ont impacté favorablement les fréquences de sinistres notamment sur la branche automobile, même si à l'inverse elles ont induit la mise en jeu de garanties pertes d'exploitation. La survenance d'événements climatiques significatifs, notamment la tempête Alex d'octobre 2020, a minoré les effets bénéfiques sur le résultat des baisses de fréquence constatées sur la branche dommages aux biens en incendie.

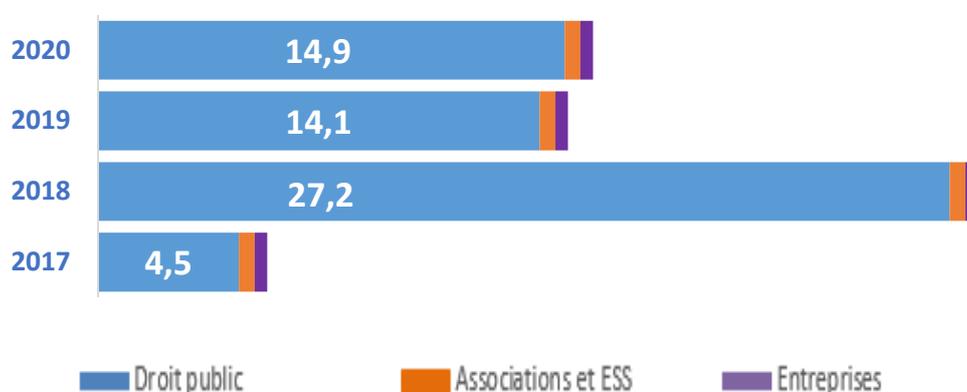
Branche dommages aux biens

Sinistres majeurs de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, SMACL Assurances a enregistré 9 sinistres incendie supérieurs à 1 M€ pour une provision brute de réassurance globale de 19,6 M€. Pour mémoire, en 2019, 10 sinistres incendie supérieurs à 1 M€ avaient été pris en compte, pour un montant total brut de réassurance de 34 M€ (dont un sinistre de 10 M€ relatif à l'incendie des locaux d'une pépinière d'entreprises).

En 2020, la charge des événements climatiques est similaire à celle de l'exercice précédent. L'événement majeur de cet exercice est la tempête Alex, tempête hivernale qui, après s'être formée sur l'Océan Atlantique Nord, a touché les côtes de la Bretagne le 1^{er} octobre 2020, avec des rafales de vent dépassant les 180 km/h dans le Morbihan notamment, avant de poursuivre son avancée vers le centre de l'Europe et de déclencher un épisode méditerranéen d'ampleur exceptionnelle dans les Alpes Maritimes. De violents orages associés à un front froid ont déversé des pluies diluviennes dans l'arrière-pays, atteignant particulièrement les vallées de la Tinée, de l'Estéron, de la Roya et de la Vésubie. Les conséquences de cet événement climatique pour SMACL Assurances représentent 5 M€ en net de réassurance.

Evénements naturels nets de réassurance



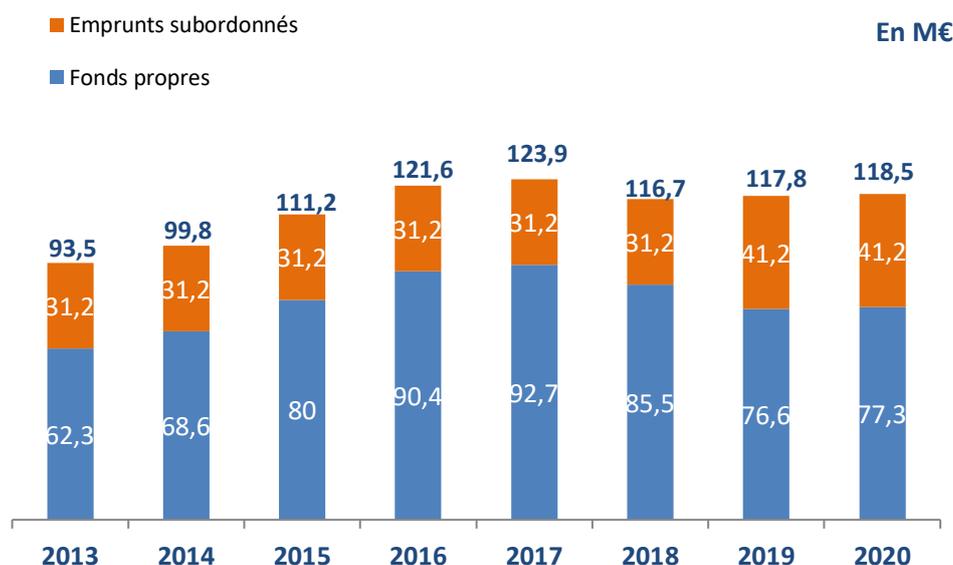
Résultat de l'exercice 2020

Le résultat de l'exercice 2020 s'établit à 0,7 M€, après :

- une dotation pour faire face au risque de cotisations impayées accru du fait des difficultés rencontrées par des personnes morales de droit privé sociétaires dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19,
- un abondement au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics pour venir en aide aux TPE et indépendants des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales du virus COVID-19.
- une reprise de la provision d'égalisation Tempête.

Au global, le résultat de la réassurance supporté par SMACL Assurances au titre de l'exercice 2020 est égal à 19,7 M€ en faveur des réassureurs, quand il n'était que de 6 M€ l'an passé. L'amélioration significative du S/C de survenance explique cette évolution.

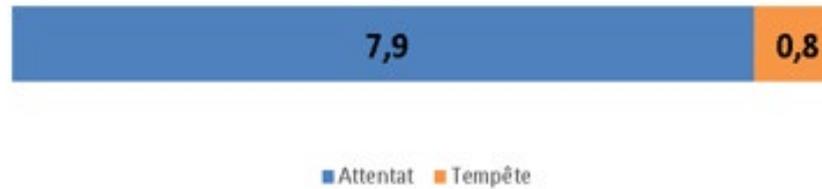
Evolution des fonds propres et assimilés



Le résultat net de l'exercice 2020, +0,7 M€, accroît d'autant les fonds propres 2020. Les fonds propres restent marqués par les déficits des exercices 2018 et 2019. Les emprunts subordonnés sont abondés en 2019 par l'émission de TSR souscrits par VYV pour 10 M€.

Provisions d'égalisation (permettant de se prémunir des aléas futurs) égales à 8,7 M€ en 2020, après reprise d'une provision d'égalisation tempête.

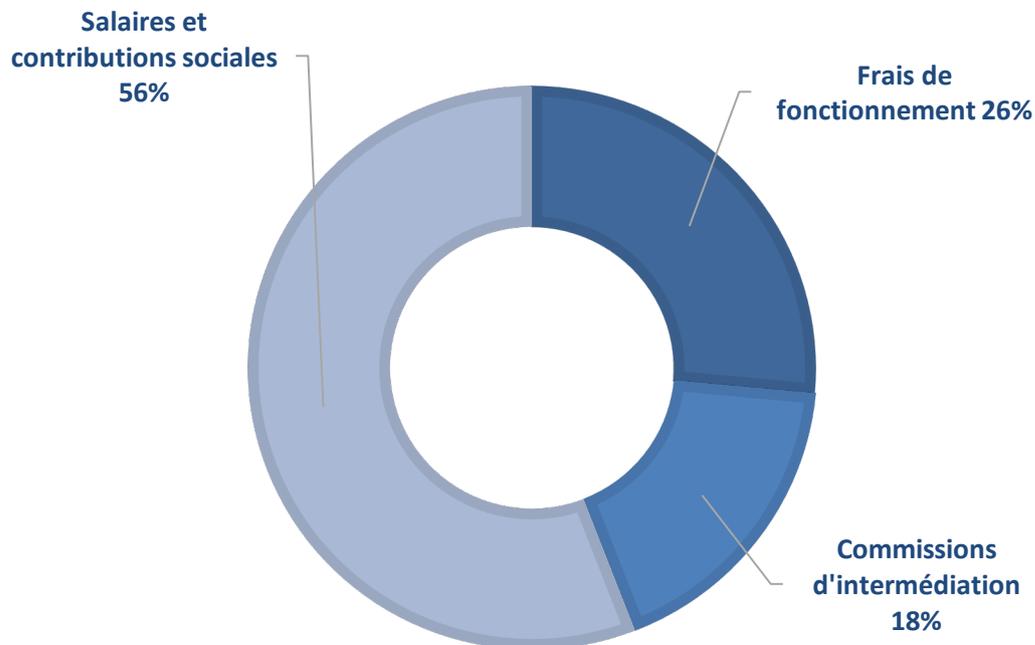
M€



Evolution des frais généraux

Le ratio de frais généraux/cotisations s'établit à 24,4 %, en stabilité par rapport à l'exercice précédent.

Répartition des frais généraux par grands postes :



2 - EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

A. UNE CRISE SANITAIRE QUI IMPACTE L'ACTIVITE

L'épidémie COVID 19 qui sévit en France depuis janvier 2020 constitue le principal fait marquant de l'exercice 2020 et a eu des impacts significatifs sur l'activité de la Mutuelle, tant s'agissant du fonctionnement opérationnel, que de la gouvernance de la Mutuelle et des résultats économiques.

S'agissant de la gouvernance de la Mutuelle, le confinement instauré le 17 mars 2020 a rendu nécessaire la mise en place de

D'un point de vue opérationnel, le confinement général décrété du 17 mars au 11 mai 2020 pour limiter la diffusion exponentielle du virus et, ce faisant, réduire le plus possible le nombre de personnes atteintes, a rendu nécessaire le déploiement immédiat d'un dispositif de crise. Une cellule de crise pandémie a été mise en place, et s'est tenue quotidiennement en vidéo-conférence pour traiter des questions relatives au fonctionnement de la Mutuelle (accès informatiques, dotations de matériels nomades, ressources humaines, poursuite des activités opérationnelles, moyens généraux, communication...). Pendant cette première période de confinement, ce sont environ 600 salariés qui ont télétravaillé depuis leur domicile, et seule une dizaine de salariés a été régulièrement présente sur le site niortais pour assurer la continuité de service (Informatique / Moyens généraux / Ressources Humaines et Comptabilité).

Une phase de déconfinement a été entamée en mai 2020 : SMACL Assurances a axé, sa stratégie de déconfinement autour du maintien de la prévention de la santé des salariés et de conditions de travail sécurisées : le déconfinement a donc été progressif et adapté aux contraintes diverses (respect des mesures barrières, protection des salariés en situation de fragilité, réponse aux besoins de l'activité de l'entreprise, maintien d'au minima 40% de l'effectif quotidien en télétravail pour répondre aux exigences de sécurité sanitaire...). Les modalités de reprise du travail sur site ont été consignées dans un « guide du travail sur site en période de crise sanitaire », transmis à chaque salarié, et intégré sur le portail intranet. Ces dispositions ont été élaborées dans le cadre d'échanges avec les membres de la CSSCT, et intégrées dans le DUER (document unique d'évaluation des risques). Elles sont amendées en tant que de besoin en fonction de l'évolution de la situation.

Compte tenu d'une aggravation de la situation sanitaire début octobre, et du placement de l'Île de France en zone d'alerte maximale, les salariés du site parisien ont été autorisés à télétravailler en permanence à compter du 5 octobre 2020, et ce, pendant toute la durée de l'alerte maximale.

Une nouvelle période de confinement de la population a été décidée par le Président de la République à compter du 29 octobre 2020 à minuit, confinement plus souple que celui du printemps 2020, mais avec toutefois une limitation des déplacements et **généralisation du télétravail à 100 % lorsque l'activité le permet**. Dans ce contexte, SMACL Assurances a de nouveau adapté son organisation du travail en conséquence

et généralisé le télétravail à 100 % pour l'ensemble des salariés à l'exception de celles et ceux exerçant des activités qui doivent se poursuivre sur site pour assurer la continuité de l'activité économique de l'entreprise (moins de 100 salariés).

Le 15 décembre 2020, le Gouvernement a mis fin au dispositif de confinement, mais a instauré un couvre-feu interdisant tout déplacement sur l'ensemble du territoire métropolitain entre 20 heures et 6 heures. Pour autant, la généralisation du télétravail à 100 % quand l'activité le permet a été maintenue. SMACL Assurances a donc poursuivi son activité comme décrit ci-avant.

S'agissant de la Gouvernance de la Mutuelle, la crise sanitaire a également rendu nécessaire une adaptation des modes opératoires, le confinement et les règles sanitaires imposées ne permettant pas le déroulement des instances en présentiel. Le Bureau du Conseil d'administration, et le Comité Exécutif de la Mutuelle ont tenu, dès le 17 mars 2020, des réunions mensuelles en visio-conférence pour suivre l'évolution de la situation sanitaire, ses impacts sur la vie de la Mutuelle et décider des mesures à prendre. Les réunions du Conseil d'administration ont également eu lieu aux dates convenues, en visio-conférence. L'Assemblée Générale de la Mutuelle s'est tenue en juin, avec la participation, grâce à un outil de communication virtuelle, de l'ensemble des mandataires. Ces différents dispositifs seront, compte tenu du contexte de crise sanitaire qui perdure, maintenus a minima jusqu'à fin juin 2021. Dans une Mutuelle, où les rencontres récurrentes entre mandataires, administrateurs et salariés constituent le gage d'une gestion réalisée par et pour les sociétaires, la mise en œuvre de ces nouveaux modes de fonctionnement a été essentielle et a trouvé aujourd'hui son « rythme de croisière ».

D'un point de vue économique, la crise sanitaire a eu des impacts de plusieurs ordres :

Les périodes de confinement ont induit une baisse avérée des fréquences (principalement sur la branche automobile) du fait de la mise au ralenti des activités de nos sociétaires, et par voie de conséquence une moindre sinistralité sur certaines lignes de garanties.

A contrario, cette même crise sanitaire a :

- accru l'exposition à d'autres risques comme notamment l'indemnisation de pertes d'exploitation subies par certains sociétaires,
- rendu nécessaire la participation de SMACL Assurances à la dotation du fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics pour venir en aide aux TPE et indépendants des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales du virus COVID-19.
- induit des charges supplémentaires telles que :
 - la dotation de provisions pour créances douteuses, du fait des difficultés rencontrées par des entreprises ou des associations sociétaires dans l'incapacité de faire face à leurs échéances de cotisation,
 - l'équipement de l'ensemble des salariés de la Mutuelle en matériels informatiques nomades pour répondre aux exigences de télétravail à temps complet.

B. UN PLAN DE REEQUILIBRAGE ECONOMIQUE ET TECHNIQUE

La dégradation des résultats et de la solvabilité de SMACL Assurances en 2019 ont entraîné le franchissement du seuil d'appétence au risque que la Mutuelle s'est fixée. SMACL Assurances a donc décidé du déploiement d'un plan de rééquilibrage technique, validé par le Conseil d'Administration en date des 7 mai et 16 décembre 2020.

Ce plan de rééquilibrage vise à restaurer les équilibres dès 2022. Il est construit autour de six volets majeurs, et suivi par la Direction générale et la fonction clé Gestion des Risques à partir d'indicateurs clés définis en amont.

C. UNE CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT APPELS D'OFFRES DE MOINDRE AMPLEUR QUE CELLE DE L'EXERCICE PRECEDANT

La souscription des contrats d'assurances des personnes morales de droit public répond à des dispositifs très spécifiques : le recours à un appel à concurrence respectant des procédures variées selon l'importance des marchés (mises en concurrence simplifiées, appels d'offres) est obligatoire pour les collectivités soumises au code des marchés publics. SMACL Assurances a déployé depuis plus de 20 ans une organisation et des outils performants lui permettant d'être en mesure de répondre à ces exigences, et de devenir leader sur ce marché, notamment sur les marchés de moyenne et grande importance.

Chaque année, environ 20 % à 25 % du volume du chiffre d'affaires global de SMACL Assurances est remis en cause dans le cadre de ce dispositif d'appels d'offres. Chaque campagne de renouvellement constitue donc un enjeu majeur pour SMACL Assurances. Celle-ci se déroule d'août à décembre, avec un pic d'activité significatif de septembre à novembre, période pendant laquelle les équipes de la Direction Marchés se mobilisent.

La campagne d'appels d'offres 2020 a été d'une ampleur bien moindre que celle de 2019, tant pour SMACL Assurances que sur le marché global (concurrence comprise). La concurrence est toujours très présente, même si, sur la branche dommages aux biens, elle a, à l'instar de SMACL Assurances, largement durci ses conditions de souscription. Dans le cadre du plan de rééquilibrage susmentionné, une moindre pertinence de SMACL Assurances sur la campagne avait été projetée, moindre pertinence induite par le durcissement des conditions de souscription et de tarification. Celle-ci est avérée, et se traduit par une baisse des taux de réussite, et une perte d'aliment notamment sur la branche véhicules.

Sur les autres strates du marché (petites collectivités territoriales) où les procédures de souscription des marchés publics sont moins encadrées, SMACL Assurances a conclu depuis 2003 des accords de distribution avec les caisses régionales du Crédit Agricole, pour mettre en commun l'expertise de SMACL Assurances en termes d'assurance des collectivités territoriales et celle des caisses régionales du Crédit Agricole en termes de distribution de produits auprès de cette cible. Ce partenariat, qui porte également sur le marché des associations, a permis la constitution d'un chiffre d'affaires annuel de plus de 60 M€ à ce jour.

D. LA POURSUITE D' ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE NOTRE AFFILIATION VYV

SMACL Assurances, en tant que membre affilié de l'UMG VYV, poursuit le déploiement d'actions de partenariat de développement avec les autres affiliés du groupe, tant pour délivrer des couvertures d'assurance IARD en direction des adhérents de certains affiliés (comme la MNT, Chorum, ...), que pour garantir les risques propres des différentes structures opérationnelles des affiliés de l'UMG VYV, ou des UGM périphériques.

Ces actions de développement s'intensifieront en 2021.

E. UN RENOUVELLEMENT DES ELUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS UN CONTEXTE SANITAIRE ATYPIQUE

L'année 2020 a été l'année de renouvellement des conseils municipaux des 34 900 communes françaises, renouvellement qui a très largement été impacté par la pandémie COVID 19. En effet, malgré la tenue du premier tour des élections municipales comme prévu initialement le 15 mars 2020 avec l'élection dès le premier tour de 30 143 conseils municipaux, l'installation des équipes municipales a été ajournée du fait du confinement, et les maires et adjoints en poste ont vu leurs mandats prorogés jusqu'en mai du fait de la pandémie.

Les actions commerciales envisagées par SMACL Assurances pour promouvoir son produit Sécurité Elus auprès des nouveaux édiles ont donc été reportées.

L'objectif initial était d'atteindre une part de marché de 10 %. En fin d'exercice, les résultats atteints représentent environ 70 % de l'objectif.



Globalement, l'ensemble des acteurs du marché note une souscription moindre que celle envisagée initialement, les « péripéties » d'installation des conseils municipaux en constituant la principale explication. SMACL Assurances poursuit donc sa campagne marketing autour de ce produit jusqu'au 30 juin 2021, pour informer les élus de la nécessité d'une telle couverture et leur proposer des produits adaptés.

F. UNE MAITRISE DES RISQUES BILANTIELS

Le Conseil d'administration a défini en fin d'exercice 2019, les lignes directrices de la politique de placements 2020. Elles s'inscrivent dans la continuité par rapport aux exercices précédents, l'orientation générale de prudence donnée à la politique de placement étant maintenue. Dans un contexte de taux durablement bas, le résultat financier 2020 s'établit à 6,8 M€ (hors frais généraux), en diminution de 1,7 M€ par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de :

- La diminution des produits financiers liés aux comptes à terme, du fait principalement de nombreux remboursements à échéance, réinvestis à des taux inférieurs.
- La diminution des revenus des placements obligataires pénalisés par un taux de rendement moyen des investissements 2020 de 0,94 %, comparé à un taux de rendement moyen à l'achat des titres remboursés ou vendus de 3,09 %.
- De la constitution de provisions pour dépréciation durable, pour un montant global de plus de 700 K€ (dont une de près de 500 K€ relative à une ligne obligataire).

Conformément aux lignes directrices de la politique de réassurance définies par le Conseil d'administration, l'économie générale du programme de réassurance 2020 est similaire à celle de 2019.

Cette politique de réassurance garantit :

- une protection optimisée en termes de garanties pour sécuriser les opérations d'assurance, protéger le ratio de solvabilité et le résultat technique toutes branches confondues,
- la poursuite des opérations de souscription au plus près des demandes des sociétaires,
- un placement auprès de réassureurs ayant une notation de qualité, en respectant une dispersion suffisamment large.

Enfin, les lignes directrices de la politique de provisionnement n'ont pas fait l'objet d'une évolution notable par rapport à l'exercice précédent.

G. RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

La démarche globale de responsabilité sociétale mise en œuvre au sein de SMACL Assurances s'articule notamment autour de trois certifications, obtenues dès 2012 et d'une labellisation Diversité obtenue en 2015, attestant de manière formelle son implication dans une démarche d'amélioration continue. Le Conseil d'administration, le Comité des mandataires, le Comité RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise et Vie Mutualiste) ainsi que l'ensemble des équipes opérationnelles de SMACL Assurances sont mobilisés autour de ces enjeux. La déclaration de performance extra-financière établie chaque année par SMACL Assurances met en évidence l'implication de la Mutuelle pour déployer un modèle économique viable, socialement équitable et écologiquement responsable. Compte tenu de son affiliation au groupe VYV depuis le 1^{er} janvier 2019, la déclaration de performance extra-financière de SMACL Assurances est désormais intégrée à celle du groupe.

H. RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2020, l'effectif de SMACL Assurances s'établit à 871 salariés.

L'âge moyen des salariés est de 40,3 ans, identique à celui de 2019. L'effectif total est composé de 64,6 % de femmes et de 35,4 % d'hommes.

Le pourcentage de cadres dans l'effectif féminin est de 24 %. La part des femmes dans l'effectif cadre est de 53,7 %.

L'éthique mutualiste et la culture interne de l'entreprise constituent le terreau dans lequel s'enracine et se nourrit la politique de ressources humaines de SMACL Assurances. SMACL Assurances s'astreint à assurer une bonne qualité de vie professionnelle à ses salariés, notamment au travers d'un dialogue social constructif, et du maintien de conditions de travail visant à favoriser le développement professionnel et l'épanouissement personnel de chaque salarié.

Dans ce contexte, une expérimentation du télétravail a été initiée dès le début de l'année 2019, à raison d'une journée par semaine auprès d'une centaine de volontaires. Ce test s'est poursuivi jusqu'à mi-mars 2020, puis a fait l'objet, à titre exceptionnel, d'un déploiement à grande échelle (majeure partie des salariés en télétravail à temps complet) dans le contexte de pandémie COVID 19. Cette situation de télétravail à temps complet de la majorité des salariés de la Mutuelle a perduré au-delà du 31 décembre 2020. Néanmoins, dès juillet 2020, les enseignements de la phase expérimentale initiale et de son amplification dans le cadre de la pandémie ont été tirés, et des négociations avec les partenaires sociaux ont abouti à la conclusion d'un accord télétravail, qui, hors phase de pandémie, permettra l'accès au télétravail de chaque salarié dont les missions sont télétravaillables, à raison de 2 jours maximum par semaine.

D'autres actions empreintes de culture RSE ont été conduites en 2020 :

- le maintien d'un fort investissement en matière de formation : plus de 3.10 % de la masse salariale a été consacrée à la formation au cours de l'exercice 2020. Du fait de la pandémie et des mesures sanitaires en découlant, plus de 50% des formations ont été dispensées à distance, essentiellement sur le domaine de l'assurance. Au global 2 700 jours de formation (soit 11 600 heures) ont été réalisés.
- des actions volontaristes en faveur des personnes en situation de handicap : le taux d'emploi 2020 de personnes en situation de handicap est stable par rapport à l'exercice précédent, avec un taux d'emploi direct de 7,4 %.
- un fort accompagnement des jeunes en période de formation : accueil en 2020 de 50 salariés dans le cadre de formations diplômantes en alternance, chacun étant pris en charge par un tuteur identifié. Une attention particulière a été portée à ces salariés pendant les différentes périodes de confinement connues au cours de l'exercice : ils ont été dotés de matériels nomades et ont pu continuer à exercer leurs missions depuis leur domicile, encadrés à distance par leur tuteur.

A noter enfin qu'en application des dispositions des articles L.2312-63 et suivants du Code du travail, le Comité Social et Economique a engagé une procédure de droit d'alerte économique en décembre 2020, et demandé au Conseil d'administration d'apporter réponse à leurs interrogations, ce qui a été fait le 23 décembre 2020.

TITRE 4 – PERSPECTIVES 2021

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2021

Comme indiqué précédemment, la concurrence demeure très vive sur le marché des personnes morales de droit public (cœur d'activité de SMACL Assurances) avec des prix marchés qui, même s'ils s'orientent progressivement à la hausse sur la branche dommages aux biens, sont encore insuffisants.

La campagne 2020 a été d'une ampleur bien moindre que celle de 2019, tant pour SMACL Assurances que sur le marché global (concurrence comprise). Sur la globalité du marché des collectivités (IARD et Risques statutaires), le volume total d'affaires remis en cause par voie d'appels d'offres est estimé à 200 M€ (dont 55 M€ au titre du portefeuille SMACL Assurances) quand il s'établissait à 240 M€ en 2019.

Dans le cadre du plan de rééquilibrage mis en œuvre courant 2020, une moindre pertinence de SMACL Assurances sur la campagne avait été projetée, moindre pertinence induite par le durcissement des conditions de souscription et de tarification, lesquelles devaient se traduire par une baisse des taux de réussite, et une perte d'aliment. Les résultats de la campagne appels d'offres 2020 confirment cette projection, avec un taux de réussite global en baisse de 7 points par rapport à l'exercice précédent (baisse particulièrement marquée sur la branche véhicules à moteur, branche sur laquelle la concurrence n'a quasiment pas (à l'inverse de la branche dommages aux biens) durci ses conditions de souscription).

Au vu de ces premiers éléments ainsi que de la poursuite de la mise œuvre du plan de rééquilibrage technique, et des perspectives de développement 2021 découlant notamment des accords de partenariats de distribution, le chiffre d'affaires 2021 devrait être légèrement inférieur à celui de 2020.

TITRE 5 – ETATS FINANCIERS

1 – BILAN ACTIF AU 31/12/2020

En K€

	12 / 2020	12 / 2019
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	34 078	24 034
	0	0
3 Placements :	411 889	435 047
3a Terrains et constructions	24 411	24 216
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0
3c Autres placements	386 369	409 424
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 108	1 407
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	0	0
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	151 035	138 392
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	50	27
5b Provisions d'assurance vie	0	0
5c Provisions pour sinistres (vie)	0	0
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	150 985	138 366
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	0	0
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)	0	0
5g Provisions d'égalisation	0	0
5h Autres provisions techniques (Vie)	0	0
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	0	0
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
6 Créances :	45 657	43 208
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	19 678	20 743
6aa Primes restant à émettre	3 722	4 117
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	15 956	16 626
6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	21 755	18 517
6c Autres créances :	4 224	3 948
6ca Personnel	25	33
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 243	2 072
6cc Débiteurs divers	1 957	1 844
6d Capital appelé non versé	0	0
7 Autres actifs :	94 414	76 601
7a Actifs corporels d'exploitation	4 505	5 062
7b Comptes courants et caisse	89 908	71 539
7c Actions ou certificats propres	0	0
8 Comptes de régularisation - Actif :	5 590	6 247
8a Intérêts et loyers acquis non échus	3 920	4 778
8b Frais d'acquisition reportés	0	0
8c Autres comptes de régularisation	1 669	1 468
	0	0
	0	0
Total de l'actif	742 662	723 530

2 – BILAN PASSIF AU 31/12/2020

En K€

	12 / 2020	12 / 2019
1 Capitaux propres :	77 294	76 599
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	3 431	3 431
1b Primes liées au capital social	0	0
1c Réserves de réévaluation	0	0
1d Autres réserves	49 258	49 258
1e Report à nouveau	23 910	32 757
1f Résultat de l'exercice	695	-8 848
2 Passifs subordonnés	41 160	41 160
3 Provisions techniques brutes :	556 687	527 337
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	1 973	1 467
3b Provisions d'assurance vie	0	0
3c Provisions pour sinistres (Vie)	0	0
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	541 668	508 270
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	0	0
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)	0	0
3g Provisions pour égalisation	8 727	13 427
3h Autres provisions techniques (Vie)	0	0
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	4 319	4 173
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
5 Provisions (autres que techniques)	4 795	4 625
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires	7 942	8 297
	0	0
7 Autres dettes :	54 278	65 035
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	15 292	13 274
7b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cession en substitution	8 199	9 099
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7d Dettes envers des établissements de crédit	0	13 017
7e Autres dettes :	30 787	29 645
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec Personnel	9 697	9 314
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	9 454	8 839
7ee Créanciers divers	11 636	11 492
8 Comptes de régularisation - Passif :	506	476
Total du passif	742 662	723 530

3 – COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE AU 31/12/2020

En K€

	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2020	Opérations nettes 12/2019
1 Primes acquises	427 627	124 013	303 614	294 631
1a Primes	428 133	124 037	304 096	294 573
1b Variations des provisions pour primes non acquises	-506	-24	-482	58
2 Produits des placements alloués du compte non technique	5 155	0	5 155	6 639
3 Autres produits techniques	4 807	0	4 807	4 947
4 Charges des sinistres :	-343 305	-85 816	-257 489	-258 799
4a Prestations et frais payés	-309 907	-73 197	-236 710	-266 778
4b Charges des provisions pour sinistres	-33 398	-12 619	-20 779	7 979
5 Charges des autres provisions techniques	-146	0	-146	229
6 Participations aux résultats	0	0	0	0
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-63 736	-18 476	-45 260	-42 649
7a Frais d'acquisition	-44 672	0	-44 672	-40 702
7b Frais d'administration	-19 063	0	-19 063	-16 593
7c Commissions reçues des réassureurs	0	-18 476	18 476	14 646
8 Autres charges techniques	-14 543	0	-14 543	-16 127
9 Variation de la provision pour égalisation	4 700	0	4 700	4 900
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	20 558	19 721	837	-6 230

4 – COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE AU 31/12/2020

En K€

	12 / 2020	12 / 2019
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	837	-6 230
2 Résultat technique de l'assurance Vie	0	0
3 Produits des placements :	8 627	9 453
3a Revenus des placements	8 055	8 879
3b Autres produits des placements	199	270
3c Profits provenant de la réalisation des placements	372	304
4 Produits des placements alloués du compte technique vie	0	0
5 Charges des placements :	-2 429	-1 428
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 591	-1 363
5b Autres charges des placements	-836	-64
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-2	-1
6 Produits des placements transférés au compte technique non vie	-5 155	-6 639
7 Autres produits non techniques	17	6
8 Autres charges non techniques	-14	-3 652
9 Résultat exceptionnel :	-1 187	-248
9a Produits exceptionnels	1 240	1 275
9b Charges exceptionnelles	-2 427	-1 523
10 Participation des salariés	0	0
11 Impôt sur les bénéfices	0	-110
RESULTAT DE L'EXERCICE	695	-8 848

5 – TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

En K€

	12 / 2020	12 / 2019
1 Engagements Reçus		
2 Engagements donnés	331	326
2a Avals, cautions, garanties de crédits donnés	331	326
2b Titres et actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2e Autres engagements donnés		
3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	121 690	69 436
3b Valeurs recues d'entreprises ayant donné des opérations en substitution		
3c Autres engagements réciproques		
4 Autres val détenues pour compte tiers		
5 En cours d'inst. financiers à terme		
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
7a Par catégories de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par duree		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		

6 – DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

L'article D.441-6 du code de commerce indique que les sociétés doivent mentionner dans leur rapport de gestion certaines informations sur les délais de paiements de leurs clients et fournisseurs.

Afin de renseigner ces données, SMACL Assurances s'appuie sur l'analyse du périmètre présentée dans la circulaire FFA du 29 mai 2017 (Cir-Jur-88/2017).

En application de ladite circulaire, les informations indiquées dans le tableau ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance

EN KILOS EUROS

Montant en TTC	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (facultatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	X					29	X					0
Montant total des factures concernées	39	28	5	5	77	0	0	0	0	0	0	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,06%	0,05%	0,01%	0,01%	0,13%	X						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	X					0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0					0						
Montant total des factures exclues	0					0						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux					Délais légaux						

TITRE 6 – ANNEXE AUX COMPTES

1 - INFORMATIONS SUR LES CHOIX DES METHODES UTILISEES

PRINCIPES ET MODES D’EVALUATION RETENUS

Les comptes présentés ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les entreprises d'assurance :
 - ✓ Le règlement de l'ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 dans sa version actualisée, relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance,
 - ✓ Les dispositions du Code des assurances.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

1.1. POSTES DU BILAN

a) Actifs incorporels

Ce poste comprend les logiciels qui sont amortis sur une durée de 2 ans à 8 ans. Fiscalement, les logiciels acquis avant 2019 sont amortis sur 12 ou 36 mois. A partir de 2019, SMACL Assurances ne pratique plus d'amortissements dérogatoires sur les nouveaux investissements incorporels.

b) Placements immobiliers

Les immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition. Ils sont évalués chaque année par un expert indépendant accepté par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) selon l'article R. 343-11 du code des assurances.

La valeur de réalisation correspond à la moyenne des valeurs obtenues par comparaison directe et par la capitalisation des revenus. Le taux de capitalisation retenu par l'expert tient compte de la destination des locaux, de la qualité de la construction, de l'intérêt de l'emplacement, du risque de liquidité, de sa configuration, de l'état des locaux et de la surface louée.

c) Autres placements

Les titres relevant de l'article R. 343-9 sont composés d'obligations à taux fixe ou variable. L'évaluation retenue est issue de la base d'informations financières de Chorus Linedata. Une double valorisation est à disposition de SMACL Assurances avec la base de données Bloomberg ou encore le référentiel CACEIS – dépositaire principal du portefeuille de titres.

Ces titres, suivant l'article R. 343-9 sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres à revenus variables – relevant de l'article R. 343-10 du Code des Assurances – sont inscrits au bilan au prix d'achat hors frais. Ces titres sont évalués conformément à l'article R. 343-11 du Code des assurances à savoir :

- titres cotés : le dernier cours coté de l'exercice,
- titres non cotés : la valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise,
- actions de SICAV et parts de FCP : la dernière valeur de rachat publiée.

Une provision pour dépréciation durable est constatée ligne à ligne si la dépréciation présente un caractère durable. Selon la réglementation comptable, un titre est présumé durablement déprécié dans les cas suivants :

- Pour les titres relevant de l'article R343-9, il convient d'apprécier le risque de crédit avéré (défaut de paiement, dégradation de notation, ...). Dans ce cas, la provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition corrigé des surcotes/décotes et la valeur de marché du titre.
- Pour les titres relevant de l'article R343-10, une dépréciation présumée durable s'analyse en prenant en compte la capacité et l'intention de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé. La provision pour dépréciation est égale à la différence entre le prix d'acquisition du titre et sa valeur recouvrable.
- Pour les titres répondant aux critères de dépréciation durable, et afin d'évaluer les valeurs recouvrables, l'application de la réglementation nous amènerait à distinguer les titres à détention longue des autres titres, les placements mobiliers des placements immobiliers et les titres amortissables des titres non amortissables.

d) Créances

Les créances douteuses correspondent aux créances sociétaires dont le recouvrement est incertain à la clôture.

Le risque est apprécié selon l'antériorité de la créance, son stade d'avancement dans la procédure de recouvrement et la situation financière du sociétaire. Au 31/12/20, les créances douteuses s'élèvent à 4 158 K€ et la provision pour dépréciation correspondante à 2 100 K€.

e) Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Matériels informatiques : 2 ans à 5 ans
- Autres matériels : 3 ans à 5 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5 ans à 10 ans
- Agencements, Aménagements : 10 ans

f) Autres réserves

Ce poste comprend des réserves facultatives et autres réserves pour un montant de 49 258 K€. Conformément au décret du 07 Mai 2015 2015-513 entré en vigueur au 01 janvier 2016, le montant de la réserve de capitalisation a été transféré dans le poste « autres réserves ».

g) Passifs subordonnés

Des Titres Participatifs ont été émis par SMACL Assurances le 01/12/2000 pour un montant de 24 660 K€. Ils sont remboursables au gré de SMACL Assurances. Leur taux de rémunération dépend des taux de l'euribor 3 mois et de l'OAT 10 ans, ainsi que du résultat et du taux de couverture de la marge de solvabilité de SMACL Assurances. Il s'établit à environ 2,5 % au titre de l'exercice 2020.

Des Titres Super Subordonnés ont été émis le 15 juin 2013 pour 6 500 K€. D'une maturité initiale de 30 ans, leur remboursement anticipé est possible à partir du 30 juin 2023. La rémunération offerte chaque année correspondra à la moyenne quotidienne du taux TEC10 augmentée de 150 bps. Le taux annuel moyen en 2020 s'établit à 1,31 %.

Enfin, SMACL Assurances a émis en juillet 2019 un Titre Subordonné Remboursable souscrit par l'UMG VyV, d'un montant de 10 000 K€, d'une maturité de 10 ans et portant intérêt au taux fixe annuel de 3%.

h) Provisions techniques

PROVISIONS POUR COTISATIONS NON ACQUISES ET RISQUES EN COURS :

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté. La date d'échéance des cotisations étant principalement fixée au 1er janvier, il y a peu de cotisations à reporter.

Au 31 décembre 2020, une provision de 1 973 K€ pour primes non acquises a été constituée pour les contrats d'assurance pour lesquels l'échéance est différente du 1er janvier.

PROVISIONS POUR SINISTRES :

Les **provisions pour sinistres à payer** représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés.

Les provisions pour sinistres comprennent :

En K€

Nature de la provision

	31/12/2019	31/12/2020
des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal, accessoires, dossier par dossier, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés,	415 816	439 991
des provisions pour sinistres survenus et inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire)	42 574	52 048
une provision de gestion destinée à couvrir les frais futurs liés aux sinistres en suspens	24 522	25 596
des provisions mathématiques	4 173	4 319
des provisions pour sinistres non encore manifestés en assurance construction	25 358	24 032
des provisions pour égalisation	13 427	8 727

Le montant des provisions pour sinistres dossier/dossier correspond :

- en IARD au cumul des montants inscrits à l'inventaire dans la base de gestion des dossiers sinistres et découlant des évaluations de sinistres réalisées par la Direction Indemnisation ;

- en Risques Statutaires, à la somme des provisions sinistres au titre des règlements d'indemnités journalières et de frais de soins déjà échus, et des provisions mathématiques

des futures échéances d'indemnités journalières majorées des éventuels frais de soins calculées sur la base de barèmes certifiés.

Le montant des provisions pour sinistres tardifs est issu des travaux actuariels d'évaluation par catégorie de risques, sur la base de méthodes coût moyen-fréquence adaptées à chaque catégorie.

Les provisions mathématiques de rentes sont constituées des valeurs actualisées et probabilisées des arrérages de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Le taux d'actualisation et les tables de survie utilisés pour ces calculs sont ceux définis par la réglementation en vigueur.

Dans la branche construction, est constituée en complément de la provision pour sinistres dossier/dossier et de la provision pour frais de gestion incluse dans les provisions précédentes, la provision pour sinistres non encore manifestés conformément à l'article A.143-14 du Code des Assurances.

PROVISION D'EGALISATION

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

La provision d'égalisation s'élève au 31/12/2020 à 8,727 millions d'euros comprenant :

- la provision pour risques Attentats et Terrorisme pour 7 885 milliers d'euros,
- une provision pour risques éléments naturels pour 842 milliers d'euros.

1.2. COMPTE DE RESULTAT

a) Produits de placements : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et qui figurent dans le cadre « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres et qui sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

L'allocation des produits de placements nets dans le compte technique est calculée comme suit :

**Provisions techniques (1) x Produits nets de placements
(Provisions techniques (1) + Capitaux propres (2))**

- (1) Provisions techniques nettes de réassurance augmentées de la réserve de capitalisation.
- (2) Capitaux propres excluant la réserve de capitalisation.

b) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées en comptes de classe 9 regroupant les frais généraux par nature. Les déversements en comptes de classe 6 regroupant les frais généraux par destination sont effectués mensuellement. Le plan comptable d'assurance a défini cinq destinations des frais généraux par nature, à savoir les frais liés à l'acquisition, à l'administration, à la gestion des sinistres, à la gestion financière et les autres charges techniques.

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- imputation sans application de clés pour les charges affectables directement par destination,
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, SMACL Assurances utilise des clés de répartition basées sur deux critères principaux :
 - les salaires
 - le personnel (nombre, activité, sites où exercent les salariés)

DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Toutes les charges directement affectables dans les comptes de destination ont été préalablement imputées dans les comptes par nature afin d'obtenir l'équilibre entre les comptes de la « classe 6 » et les comptes de la « classe 9 ».

CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement n'est à noter en 2020.

2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 se caractérise par :

- La crise sanitaire consécutive à l'épidémie de COVID 19 qui sévit en France depuis Janvier 2020, et a induit plusieurs périodes de confinement au cours de l'exercice. Cette situation a fortement impacté l'activité de SMACL Assurances, tant d'un point de vue opérationnel, avec la nécessité d'adopter de nouvelles organisations du travail (comme notamment la généralisation du télétravail), que d'un point de vue économique, avec une baisse avérée des fréquences sinistres notamment lors des périodes de confinement, mais également l'exposition à des risques nouveaux (pertes d'exploitation), et la nécessité de faire face à de nouvelles charges (équipements informatiques mobiles, participation à la dotation du fonds de solidarité de la profession, dotation de provision pour créances douteuses compte-tenu des difficultés économiques rencontrées par certains sociétaires).
- Un chiffre d'affaires égal à 427,6 M€, en croissance de 3,7 %, présentant une plus large diversification du portefeuille, les personnes morales de droit public ne représentant plus que 69 % du chiffre d'affaires contre 85 % il y a encore 5 ans.
- Un ratio de sinistres/cotisations en amélioration de 9 points par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des baisses de fréquence constatées à l'issue des différentes périodes de confinement national dans le cadre de la crise sanitaire.
- Le déploiement d'un plan de rééquilibrage économique et technique avec des objectifs d'optimisation des résultats et des ratios de solvabilité.
- Une reprise de la provision d'égalisation pour le risque tempête à hauteur de 4,7 M€, portant le niveau global de cette provision (tempête et attentat) à 8,7 M€. Cette reprise s'explique, à l'image de l'année précédente, par le résultat technique déficitaire sur la branche tempête.
- Un résultat financier de 6,8 M €, en diminution, par rapport à l'exercice précédent du fait de la poursuite d'une baisse significative des taux sur les marchés financiers en 2020.
- Une campagne d'appels d'offres d'une ampleur bien moindre que celle de 2019, tant pour SMACL Assurances que sur le marché global (concurrence comprise). La concurrence est toujours très présente, même si, sur la branche dommages aux biens, elle a, à l'instar de SMACL Assurances, largement durci ses conditions de souscription. Dans le cadre du plan de rééquilibrage susmentionné, une moindre pertinence de SMACL Assurances sur la campagne avait été projetée, induite par le durcissement des conditions de souscription et de tarification : celle-ci est avérée, et se traduit par une baisse des taux de réussite, et une perte d'aliment notamment sur la branche véhicules.
- des coûts de gestion fortement impactés par la part croissante du portefeuille souscrit par courtage (1/4 du portefeuille), et le poids des commissions induites.

3 - INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

LE BILAN

1.1. Les mouvements ayant affecté les éléments d'actifs

a) Les actifs incorporels Brut - en K€

Nature de l'actif	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Logiciels	42 348	13 219	0	55 567

Amortissements et nets - en K€

Amortissements et nets - en K€

Nature de l'actif	Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation aux amortissements de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Logiciels	18 314	3 175	0	21 489	34 078

b) Les terrains et constructions

Brut - en K€

Nature de l'actif	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Parts, actions de SCI non cotées et comptes courants	24 216	0	465	270	24 411

Amortissements et nets- en K€

Nature de l'actif	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Parts et actions de SCI non cotées	0	0	0	0	24 411

c) Immobilisations corporelles

Brut - en K€

Nature de l'actif	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles autres que constructions	18 162	0	992	213	18 941

Amortissements et nets - en K€

Nature de l'actif	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotation de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles autres que constructions	13 100	1 543	207	14 436	4 505

1.2. - Les placements autres que ceux visés au § 1.1.

a) Brut - en K€

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
ACTIONS COTEES/AVF	431	0	0	431
SICAV + FCP DIVERSIFIES	5 366	2 044	2 044	5 366
ACTIONS TIT PARTIC NON COTES/LIB	909	36	0	945
OBLIGATIONS COTEES/ETAT	2 431	1 017	0	3 448
OBLIGATIONS COTEES/SECT. PUBL.	264 486	16 574	25 647	255 413
OBLIGATIONS INDEXEES	0	0	0	0
OBLIGATIONS NON COTEES	7 500	0	0	7 500
CERTIFICATS/DEPOTS				0
BMTN NEGOCIABLES	0	0	0	0
NANTISSEMENTS SICAV + FCP				0
NANTISSEMENTS BMTN	5 000	0	0	5 000
AUTRES DEPOTS ETABLIS	123 358	201 412	215 712	109 058
CREANCES POUR ESPEC/CEDANTE	1 407	146	445	1 108
ACTIONS NON COTEES /E.LIEES	0	0	0	0
Sous-total	410 888	221 229	243 848	388 269
Placements/PT en U.C.	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	410 888	221 229	243 848	388 269

b) Amortissements et dépréciation- en K€

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
Provision dépréciation actions cotées	57	67	0	124
Provision dépréciation actions titres participatifs non cotées	0	200	0	200
Provision dépréciation obligations cotées	0	469	0	469
Sous-total	57	736	0	793
Placements/PT en U.C.	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	57	736	0	793

c) Net- en K€

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers		
ACTIONS COTEES/AVF	374	307
SICAV + FCP DIVERSIFIES	5 366	5 366
ACTIONS TIT PARTIC NON COTES/LIB	909	745
OBLIGATIONS COTEES/ETAT	2 431	3 448
OBLIGATIONS COTEES/SECT. PUBL.	264 486	254 945
OBLIGATIONS INDEXEES	0	0
OBLIGATIONS NON COTEES	7 500	7 500
CERTIFICATS/DEPOTS	0	0
BMTN NEGOCIABLES	0	0
NANTISSEMENT SICAV + FCP	0	0
NANTISSEMENTS BMTN	5 000	5 000
AUTRES DEPOTS ETABLIS	123 358	109 058
CREANCES POUR ESPEC/CEDANTE	1 407	1 108
ACTIONS NON COTEES /E.LIEES	0	0
Sous-total	410 831	387 477
Placements / PT en U.C.	0	0
Sous-total	0	0
TOTAL	410 831	387 477

1.3. Etat des placements

L'état récapitulatif - En K€

I- PLACEMENTS (postes 3 et 4 de l'actif du bilan)		BILAN 2020			BILAN 2019		
		Valeur brute (C)	Valeur nette (E)	Valeur de réalisat. (F)	Valeur brute (C)	Valeur nette (E)	Valeur de réalisat. (F)
PLACEMENTS IMMOBILIERS	1	24 411	24 411	38 101	24 216	24 216	36 959
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES	2	1 377	1 053	1 680	1 340	1 283	1 915
OPCVM (AUTRES QUE CEUX VISES AU 4)	3	0	0	0	0	0	0
OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENUS FIXES	4	5 366	5 366	5 317	5 366	5 366	5 337
OBLIGATIONS ET TITRES A REVENUS FIXE	5	271 361	271 256	289 231	279 417	280 003	297 726
PRETS HYPOTHECAIRES	6	0	0	0	0	0	0
AUTRES PRETS	7	0	0	0	0	0	0
DEPOTS AUPRES DES ENTREPRISES CEDANTES	8	1 108	1 108	1 108	1 407	1 407	1 407
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS EN ESPECES ET AUTRES PLACEMENTS	9	109 058	109 058	109 058	123 358	123 358	123 358
ACTIFS EN UC	10	0	0	0	0	0	0
IFT	11	0	0	0	0	0	0
TOTAL	12	412 681	412 252	444 495	435 104	435 633	466 702

(L'état récapitulatif- En K€ suite)

				BILAN 2020			BILAN 2019		
				Valeur brute (C)	Valeur nette (E)	Valeur de réalisat. (F)	Valeur brute (C)	Valeur nette (E)	Valeur de réalisat. (F)
B-RECAP.	PAR	MODE							
D'ESTIMATION :									
valeurs estimees R. 343-9	1			266 361	266 256	283 220	274 417	275 003	291 617
Dont solde non encore amorti	2			0	0	0	0	0	0
Dont solde non encore repris	3			0	0	0	0	0	0
valeurs estimees R. 343-10	4			141 320	140 996	155 264	155 687	155 630	168 976
valeurs estimees R. 343-13	5			0	0	0	0	0	0
C- RECAPITUL.	PAR								
AFFECTATION									
affect. repr. prov. techn.	6			406 573	406 144	437 376	428 697	429 226	459 186
garant. engag. env. INST. Prévoy.	7			0	0	0	0	0	0
valeurs déposées chez cédants	8			1 108	1 108	1 108	1407	1407	1407
affect. repr. prov. techn. spéc.	9			0	0	0	0	0	0
autres affect. ou sans affect.	10			5 000	5 000	6 011	5 000	5 000	6 110
II AUTRES	ACTIFS		15	0	0	0	0	0	0
AFFECT.REPR.									
III VAL. APPART. INSTIT. PREVOY.	20			0	0	0	0	0	0
détail des terrains et constructions									
immobili utilis activite propre	31			0	0	0			
droits reels	32			0	0	0			
parts de s.i ou soc. fonc.	33			0	0	0			
autres immobilisations	34			0	0	0			
droits reels	35			0	0	0			
parts de s.i ou soc. fonc.	36			24 411	24 411	38 101	24 216	24 216	36 959
Total	37			24 411	24 411	38 101	24 216	24 216	36 959
dont acomptes	38			0	0	0	0	0	0

1.4. Tableau des créances et des dettes

a) Créances- en K€

	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 2020	Total 2019
Créances nées d'opérations d'assurance directe*	19 677	0	0	19 677	20 744
Créances nées d'opérations de réassurance	20 627	1 128	0	21 755	18 517
Personnel	25	0	0	25	33
Etat, organismes de sécurité sociale**	1 290	953	0	2 243	2 072
Autres créances	1 957	0	0	1 957	1 844
TOTAL	43 576	2 081	0	45 657	43 208

*Le poste « créances nées d'opérations d'assurance directe » comprend le montant des créances pour un montant de 4 158 k€ et la provision pour dépréciation associée pour un montant de – 2 100k€.

**Le poste impôt et taxes comprend principalement les créances relatives au crédit d'impôt compétitivité emploi de 2017 et 2018 dont la demande de remboursement ne pourra être faite que lors des déclarations 2020 et 2021.

b) Dettes- en K€

	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total 2020	Total 2019
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	15 292	0	0	15 292	13 274
Dettes nées d'opérations de réassurance	8 090	109	0	8 199	9 099
Dettes envers établissements de crédit	0	0	0	0	13 017
Personnel	9 697	0	0	9 697	9 314
Etat, Sécurité Sociale	9 454	0	0	9 454	8 839
Créanciers divers	11 636	0	0	11 636	11 492
TOTAL	54 169	109	0	54 278	65 035

Les charges à payer et produits à recevoir sont :

	Détail	TOTAL 2020
Débiteurs divers	Acompte sur ristourne courtage	900
	Divers	58
Créanciers divers	Immobilisations - factures non parvenues	2 354
	Charges d'emprunts subordonnés	176
	Commissions	6 073
	Honoraires	276
	Prestations informatiques	433
	Divers	1 231
Etat, Sécurité sociale	Charges sociales et fiscales sur provisions congés payés et compte épargne temps	5 410
	Contribution sociale de solidarité	500
	Divers	18
Personnel	Provision congés payés	5 285
	Provision compte épargne temps	4 413
	Divers	0

1.5. SINISTRES ET PROVISIONS

a) Provisions pour sinistres à payer et prévisions de recours, y compris la provision de gestion- en K€

	bilan 2020	bilan 2019
prov. sinistres à payer brutes	729 950	667 186
previs. de recours à encaisser	183 963	154 743
prov. sinistres à payer nettes	545 987	512 443

b) Liquidations des provisions de sinistres antérieurs- en K€

		bilan N Operations brutes	bilan N Operations reass	bilan N Operations nettes	bilan N-1 Operations nettes
prov. pour sinistres ouverture	11	483 748	138 366	397 689	353 440
prest. payees exerc sur ex. ant.	12	184 149	53 365	130 784	144 860
prov. sin. cloture sur ex. ant.	13	302 955	88 627	214 328	191 077
boni/mali (=11-12-13)	14	48 951	-3 626	52 577	-28 935

c) État des règlements et des provisions pour sinistres à payer Ensemble des opérations hors assurance construction - brut de réassurance - en K€

Inscrites au bilan social des entreprises agréées pour les opérations mentionnées au 3° de l'article L. 310-1 du Code des Assurances.

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler.

En k€	ANNEE D'INVENTAIRE	EXERCICES DE SURVENANCE				
		N-4	N-3	N-2	N-1	EX. INVENT.
N-2	REGLEMENTS	218 664	214 289	121 820		
	PROVISIONS	36 265	78 771	239 555		
	TOTAL DES SINISTRES (S)	254 929	293 060	361 375		
	PRIMES ACQUISES (P)	395 433	398 737	401 904		
	POURCENTAGE (S/P)	64.47%	73.50%	89.92%		
N-1	REGLEMENTS	229 963	243 819	241 635	114 997	
	PROVISIONS	23 219	43 556	97 902	219 393	
	TOTAL DES SINISTRES (S)	253 182	287 375	339 537	334 390	
	PRIMES ACQUISES (P)	390 831	395 953	401 740	409 091	
	POURCENTAGE (S/P)	64.78%	72.58%	84.52%	81.74%	
N	REGLEMENTS	234 870	261 452	276 518	227 809	93 391
	PROVISIONS	20 566	25 662	60 785	118 139	213 117
	TOTAL DES SINISTRES (S)	255 436	287 114	337 303	345 948	306 508
	PRIMES ACQUISES (P)	390 755	395 882	401 363	409 960	427 237
	POURCENTAGE (S/P)	65.37%	72.53%	84.00%	84.40%	71.74%

1.6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

a) Compte de régularisation Article 23 du décret n° 83-1020 du 29/11/1983 alinéas 3 et 4

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF- EN K€

Libellé	2020	2019
Intérêts et loyers acquis et non échus	3 920	4 778
Autres comptes de régularisation	1 669	1 468
TOTAL	5 590	6 247

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF- EN K€

Libellé	2020	2019
Amortissement de remboursement de titres obligataires	506	476
TOTAL	506	476

b) Suivi des Provisions - en K€

Libellé	2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	2020
Amortissements dérogatoires	4 612	1 209	1 226	4 596
Provision pour risques/litiges	13	186		199
Provision dépréciation comptes clients	478	2100	478	2100
Autres provisions pour dépréciations	57	1035		1092
TOTAL	5 160	4 530	1 704	7 987

LE COMPTE DE RESULTAT

1.7. VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENTS

En K€

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des participations	-		
Revenus des placements immobiliers	1 055	0	1 055
Revenus des autres placements		6 417	6 417
Autres revenus financiers (Commissions, honoraires)		583	583
TOTAL	1 055	7 000	8 055
Frais financiers		242	242
Total des autres produits de placements	0	572	572
Total des autres charges de placements		2 187	2 187
TOTAL	0	1 857	1 857

1.8. COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE ET PAR CATEGORIE

En K€

	RUBRIQUES		2020	2019
1	Primes acquises (1a+1b)		427 627	412 480
1a	Primes		428 133	412 394
1b	Variations des PNA		-506	86
2	Charges des prestations * (2a+2b)		338 751	350 837
2a	Prestations et frais payés		309 907	329 289
2b	Charges des provisions pour prestations et diverses		28 844	21 547
	A SOLDE DE SOUSCRIPTION		88 876	61 643
5	Frais d'acquisition I.7a du CR		44 672	40 702
6	Autres charges de gestion nettes I.7b +I.8 +I.3 du CR		28 800	27 773
	B CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES		73 473	68 476
7	Produits des placements I.2 du CR		5 155	6 639
8	Participation aux résultats I.6 du CR		0	0
	C SOLDE FINANCIER		5 155	6 639
9	Part des réassurances dans les primes acquises I.1a +I.1b du CR		124 013	117 849
10	Part des réassureurs dans les prestations payées * I.4a du CR		73 197	62 511
11	Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations * I.4b+I.5+I.9 du CR		12 619	34 655
12	Part des réassureurs dans les participations aux résultats I.6 du CR		0	0
13	Commissions reçues des réassureurs I.7c du CR		18 476	14 646
	D SOLDE DE REASSURANCE		19 721	6 037
	RESULTAT TECHNIQUE		837	-6 230
	HORS COMPTE :			
12	Provisions pour PNA (clôture) poste 3a du bilan passif		1 973	1 467
13	Provisions pour PNA (ouverture) poste 3a du bilan passif		1 467	1 554
14	Provisions pour sinistres à payer (clôture) poste 3d du bilan passif		541 668	508 270
15	Provisions pour sinistres à payer (ouverture) poste 3d du bilan passif		508 270	481 594
16	Autres provisions techniques (clôture) postes 3f,3g et 3i du bilan		13 046	17 600
17	Autres provisions techniques (ouverture) Passif		17 600	22 728

* dont charge de sinistre d'un montant de 7 784 k€ brut au titre de la garantie perte d'exploitation consécutive à l'épidémie COVID 19 soit nette de réassurance 2 720 K€.

en K€			DOM.CORPORELS	DOM.CORPORELS	AUTOMOBILE	AUTOMOBILE	AUTOMOBILE	DOM.AUX BIENS	DOM.AUX BIENS
			CONT. INDIV.	CONT. COLL.	R.C.	DOMMAGES	TOTAL	PARTICULIERS	PROFESSION.
			(CAT. 20)	(CAT. 21)	(CAT. 22)	(CAT. 23)	(CAT. 22-23)	(CAT. 24)	(CAT. 25)
1	PRIMES ACQUISES	1	11 209	31 874	93 348	68 458	161 806	4 098	122 588
	1A) PRIMES	2	11 209	31 874	93 348	68 458	161 806	4 098	122 614
	1B) VAR PRIMES NON ACQUISES	3	0	0	0	0	0	0	-25
2	CHARGES DES PRESTATIONS	4	894	29 548	80 776	65 992	146 768	3 607	95 238
	2A) PRESTAT. ET FRAIS PAYES	5	1612	34 309	54 183	58 465	112 648	4 333	97 665
	2B) CHARGES PROVIS PREST ET DIV	6	-718	-4 761	26 593	7 527	34 120	-726	-2 428
	A) SOLDE DE SOUSCRIPTION	7	10 315	2 326	12 572	2 466	15 038	491	27 351
5	FRAIS D'ACQUISITION	9	187	545	9 015	6 098	15 113	697	16 565
6	AUTRES CHARGES GEST. NETTES	10	121	352	5 812	3 931	9 743	449	10 679
	B) CHARGES ACQ ET GEST NETTE	11	308	897	14 827	10 029	24 856	1 146	27 244
7	PRODUITS DES PLACEMENTS	13	59	587	1 866	379	2 246	18	999
8	PARTICIPAT. AUX RESULTATS	14							
	C) SOLDE FINANCIER	15	59	587	1 866	379	2 246	18	999
9	PART REASS PRIMES ACQUISES	17	3 038	724	26 823	18 524	45 347	1 486	47 031
	PART ORG DISP AGR PRIM ACQ.	18							
10	PART REASS DANS PREST PAYEE	19	269	2 216	9 293	13 391	22 684	1 269	35 888
	COMMISSIONS ACCEP.	20							
11	PART REASS CHARGE PROV PRES	21	53	-2 079	16 218	2 607	18 825	-346	-8 766
	PART ORG DISP AGR CHAR PROV	22							
12	PART REASS PARTIC RESULTAT	23							
13	COMMISSIONS RECUES REASSUR	24	1060	5	5 852	2 438	8 290	188	5 873
	D) SOLDE DE REASSURANCE	25	-1 656	-582	4 540	-88	4 452	-374	-14 037
	RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	8410	1 435	4 151	-7 271	-3 120	-1 011	-12 931
	HORS COMPTE								
14	PROV PRIMES NON ACQU. CLOT.	30	0	0	0	2	2	0	150
15	PROV PRIMES NON ACQU. OUV.	31	0	0	0	2	2	0	124
16	PROV SINISTRES A PAYER CLOT	32	5 346	48 791	193 089	37 521	230 610	2 084	103 478
17	PROV SINISTRES A PAYER OUV.	33	60 64	53 553	166 569	29 159	195 728	2 773	102 078
18	AUTRES PROV TECHNIQUES CLOT	34	0	0	2 908	101	3 009	70	4 209
19	AUTRES PROV TECHNIQUES OUV.	35	0	0	2 836	935	3 771	107	8 037

en K€			DOM.AUX BIENS	DOM.AUX BIENS	CATASTROPHES	R. C.	PROTECTION	ASSISTANCE	PERTES PECUN
			AGRICOLES	RECAPITULAT.	NATURELLES	GENERALE	JURIDIQUE		DIVERSES
			(CAT. 26)	(CAT. 24-26)	(CAT. 27)	(CAT. 28)	(CAT. 29)	(CAT. 30)	(CAT. 31)
1	PRIMES ACQUISES	1	126 687	14 606	52 734	8 527	10 803		
	1A) PRIMES	2	126 712	14 616	52 729	8 527	10 803		
	1B) VAR PRIMES NON ACQUISES	3	-25	-10	5	0	0		
2	CHARGES DES PRESTATIONS	4	98 845	18 925	33 867	2 461	5 265		
	2A) PRESTAT. ET FRAIS PAYES	5	101 999	11 532	34 981	2 606	5 265		
	2B) CHARGES PROVIS PREST ET DIV	6	-3 154	7 393	-1 114	-145	5 538		
	A) SOLDE DE SOUSCRIPTION	7	27 842	-4 319	18 867	6 066	5 135		
5	FRAIS D'ACQUISITION	9	17 261	1 903	7 684	8581	250		
6	AUTRES CHARGES GEST. NETTES	10	11 128	1 227	4 954	553	161		
	B) CHARGES ACQ ET GEST NETTE	11	28 390	3 130	12 637	1 411	411		
7	PRODUITS DES PLACEMENTS	13	1 017	68	784	33	0		
8	PARTICIPAT. AUX RESULTATS	14							
	C) SOLDE FINANCIER	15	1 017	68	784	33	0		
9	PART REASS PRIMES ACQUISES	17	48 517	8 968	14 636	2 113	-1		
	PART ORG DISP AGR PRIM ACQ.	18							
10	PART REASS DANS PREST PAYEE	19	37 157	5 538	5 336	323	0		
	COMMISSIONS ACCEP.	20							
11	PART REASS CHARGE PROV PRES	21	-9 112	2 934	2 190	178	0		
	PART ORG DISP AGR CHAR PROV	22							
12	PART REASS PARTIC RESULTAT	23							
13	COMMISSIONS RECUES REASSUR	24	6 061	172	2 849	2	1		
	D) SOLDE DE REASSURANCE	25	-14 411	-323	-4 261	-1 610	2		
	RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	-13 942	-7 704	2 752	3 078	5 129		
	HORS COMPTE								
14	PROV PRIMES NON ACQU. CLOT.	30	150	14	3	0	0		
15	PROV PRIMES NON ACQU. OUV.	31	124	4	8	0	0		
16	PROV SINISTRES A PAYER CLOT	32	105 562	42 466	83 442	3 208	0		
17	PROV SINISTRES A PAYER OUV.	33	104 851	35 073	84 629	3 353	0		
18	AUTRES PROV TECHNIQUES CLOT	34	4 279	0	1 411	0	0		
19	AUTRES PROV TECHNIQUES OUV.	35	8 144	0	1 337	0	0		

		TRANSPORTS	CONSTRUCTION	CONSTRUCTION	CREDIT	CAUTION	ACCEPTATIONS	TOTAL
			DOMMAGES	RESP. CIVILE			(NON VIE)	GENERAL
en K€		(CAT. 34)	(CAT. 35)	(CAT. 36)	(CAT. 37)	(CAT. 38)	(CAT. 39)	
1	PRIMES ACQUISES	1	540	2 948	135		5 754	427 627
	1A) PRIMES	2	540	3 425	134		5 754	428 133
	1B) VAR PRIMES NON ACQUISES	3	0	-477	1		0	-506
2	CHARGES DES PRESTATIONS	4	185	1 068	-109		1 036	338 751
	2A) PRESTAT. ET FRAIS PAYES	5	250	3 334	8		1364	309 907
	2B) CHARGES PROVIS PREST ET DIV	6	-65	-2 266	-117		-3284	28 844
	A) SOLDE DE SOUSCRIPTION	7	355	1881	244		4 718	88 876
5	FRAIS D'ACQUISITION	9	40	8263	4		0	44 672
6	AUTRES CHARGES GEST. NETTES	10	26	533	3		0	28 800
	B) CHARGES ACQ ET GEST NETTE	11	66	1359	7		0	73 473
7	PRODUITS DES PLACEMENTS	13	0	328	15		18	5 155
8	PARTICIPAT. AUX RESULTATS	14						
	C) SOLDE FINANCIER	15	0	328	15		18	5 155
9	PART REASS PRIMES ACQUISES	17	137	335	12		188	124 013
	PART ORG DISP AGR PRIM ACQ.	18						
10	PART REASS DANS PREST PAYEE	19	85	461	0		25	74 095
	COMMISSIONS ACCEP.	20					-898	-898
11	PART REASS CHARGE PROV PRES	21	61	-396	-2		-32	12 619
	PART ORG DISP AGR CHAR PROV	22						
12	PART REASS PARTIC RESULTAT	23						
13	COMMISSIONS RECUES REASSUR	24	28	5	1		1	18 476
	D) SOLDE DE REASSURANCE	25	37	-265	-13		-1 092	-19 721
	RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	326	585	239		3 644	837
	HORS COMPTE							
14	PROV PRIMES NON ACQU. CLOT.	30	0	1 802	2		0	1 973
15	PROV PRIMES NON ACQU. OUV.	31	0	1 325	3		0	1 467
16	PROV SINISTRES A PAYER CLOT	32	386	19 785	933		1 139	541 668
17	PROV SINISTRES A PAYER OUV.	33	451	22 051	1 050		1 467	508 270
18	AUTRES PROV TECHNIQUES CLOT	34	0	0	0		4 347	13 046
19	AUTRES PROV TECHNIQUES OUV.	35	0	0	0		4 347	17 600

1.9. CHARGES DU PERSONNEL, COMMISSIONS, PRIMES BRUTES EMISES, PORTEFEUILLE

a) Ventilation des charges de personnel

En K€

Libellé	2020	2019
Salaires	37 266	36 731
Pension de retraite		
Charges sociales	15 294	14 967
Autres	976	1 151
TOTAL	53 536	52 849

b) Commissions de l'assurance directe

En K€

Libellé	2020	2019
Commissions d'acquisition	18 318	15 578
Commissions d'administration	21	22
Commissions sur sinistres	0	0
TOTAL	18 339	15 600

1.10. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

En K€

DEBIT			CREDIT	
report à nouv. prec. debiteur	1		23 910	report à nouv. prec. creditur
perte de l'exercice	2	0	695	bénéfice de l'exercice
dividendes	3			
tantièmes	4			
affect. aux res. pour plus-val.	5			
affect. aux autres réserves	6			prélèvement sur réserves
autres répartitions prélèvement sur report à nouveau exit tax	12			
report à nouveau (bénéfice)	17	24 605		report à nouveau (perte)
TOTAL	18	24 605	24 605	TOTAL

1.11. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€

Libellé	2019	Affectation du résultat 2019	Mouvements de l'année	Imputation dépréciation durable	Résultat 2020	2020
Fonds d'établissement	3 431	-	0	0	0	3 431
Réserves statutaires	49 258	-	0	0	0	49 258
Report à nouveau	32 757	-8 848	0	0	0	23 910
Résultat de l'exercice (bénéfice)	-8 848	8 848				0
Résultat de l'exercice (déficit)	-	-	-	-	695	695
Capitaux propres	76 599	0	0	0	695	77 294

1.12. PRODUITS ET CHARGES

a) Produits et charges exceptionnels

En K€

Libellé	2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 240
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-2 427
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 187

Le résultat exceptionnel se décompose essentiellement en :

- une dotation d'amortissement dérogatoire de 1 209 k€
- une reprise d'amortissement dérogatoire de 1 226 k€
- un versement au fonds de solidarité TPE COVID 19 de 1 184 k€.

b) Produits et charges non techniques

En K€

Libellé	2020
PRODUITS NON TECHNIQUES	3 489
CHARGES NON TECHNIQUES	2 443
SOLDE NON TECHNIQUE	1 046

Ce solde est principalement constitué des produits et charges de placement.

c) Impôt sur les bénéfiques

SMACL Assurances n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2020.

1.13. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, ce rapport indique le montant des honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice :

- au titre du contrôle légal des comptes : 178 K€ dont :
 - 89 K€ pour Mazars
 - 89 K€ pour Groupe Y

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

En K€

	2020	2019
1 Engagements reçus		
2 Engagements donnés	331	326
Avals, cautions, garanties	331	326
3 Engagements réciproques	121 690	69 436
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	121 690	69 436
4 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
5 En cours d'instruments financiers à terme		

AUTRES INFORMATIONS

1.14. - EFFECTIF MOYEN (CDI et CDD)

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL	2020	2019
PERSONNEL COMMERCIAL		
DIRECTION	2	1
CADRES	157	158
NON CADRES	208	198
AUTRE PERSONNEL		
DIRECTION	7	6
CADRES	221	223
NON CADRES	266	258
TOTAL	861	844

1.15. REMUNERATIONS ALLOUEES DANS L'EXERCICE

En K€

	2020	2019
INDEMNITES DES MEMBRES DU CA	182	175
REMUNERATIONS DE LA DIRECTION GENERALE (mandat, activité salariée, indemnités) *	218 ^(*)	190 ^(*)
ENG. RETR MEMB. ORG. ADMINISTR.	-	-
ENG. RETR ORG DIRECT OU SURVEIL	-	-

() Depuis le 1^{er} avril 2019, Monsieur Frédéric Costard, Directeur Général de SMACL Assurances, bénéficie d'un contrat de travail de l'UMG VYV. Celle-ci le met à disposition de SMACL Assurances pour l'exercice de son mandat social de Directeur général.*

1.16. - INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

SMACL Assurances applique la recommandation CNC n° 2003-R-01 pour comptabiliser les indemnités de fin de carrière de ses salariés. Elle a souscrit un contrat auprès d'une société d'assurances vie en 2007 pour couvrir ce risque. En 2020, suite aux calculs actuariels réalisés par cette société, aucune cotisation n'a été comptabilisée. Le montant des engagements acquis en 2020 s'élève à 3 566 K€ et le montant des droits futurs à 4 175 K€.

1.17. - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En K€	SCI Hauts de Souché	SCI Noron Venise Verte	SCI Paris Morillon	SCI Tours 2 lions
Adresses	141 Avenue Allende 79031 Niort			
Capital	15	15	15	300
Capitaux propres y compris les provisions réglementées mais non compris le capital ni le résultat de l'exercice	1 693	0	0	0
Quote-part de capital détenu	100%	100%	100%	100%
Valeur comptable des titres brute (nette)	15 (15)	15 (15)	15 (15)	300 (300)
Prêts et avances consenties	1 240	7 298	7 309	7 128
Cautions et aval	73	3 436	0	118
Chiffre d'affaires hors taxes 2020	796	1 234	0	547
Résultat social	370	349	16	319
Dividendes	0	0	0	0

SMACL Assurances est indéfiniment responsable des quatre SCI.

1.18. COMBINAISON

SMACL Assurances est combinée par l'UMG Groupe VYV, Tour Montparnasse, 33 Avenue du Maine, 75 755 Paris Cedex 15.

Le groupe VYV est en charge d'établir les comptes combinés et le rapport sur la gestion du groupe.

1.19. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE AUPRES D'AUTRES SOCIETES

Monsieur Jean Luc de Boissieu, Président du Conseil d'administration de SMACL Assurances, est également :

- Membre du Conseil d'administration du Groupe Monceau,
- Membre du Conseil d'administration de CAPMA et CAPMI,
- Auditeur au sein du Conseil d'administration de la MNT,
- Membre du Conseil d'administration de l'UMG VYV.

Monsieur Jérôme Saddier, Membre du Conseil d'administration de SMACL Assurances, est également :

- Vice-président délégué du Crédit coopératif,
- Vice-président de la SA Tise.

Madame Sylvie Mathieu, Membre du Conseil d'administration de SMACL Assurances est également membre du Conseil d'administration de l'UMG VYV.

Monsieur Frédéric Costard, Directeur général de SMACL Assurances est également censeur au sein du Conseil de surveillance d'Inter Mutuelle Assistance.

Madame Véronique Thomas, Directrice générale déléguée, est également membre du Conseil d'administration de la SCCI Arcade.

TITRE 7 – ACTIVITE EN MATIERE D'INNOVATION

1 – BOX QVT (QUALITE DE VIE AU TRAVAIL)

SMACL Assurances, dans le cadre d'un partenariat conclu avec Havasu, spécialiste de l'analytique ressources humaines, a déployé un outil à destination des décideurs territoriaux, dénommé « box QVT (qualité de vie au travail) ». Cet outil offre une approche globale et innovante de la prévention de l'absentéisme. Il s'agit d'une plateforme collaborative qui propose plusieurs fonctionnalités :

- **Un audit RH** : pour obtenir une analyse détaillée et commentée des origines de l'absentéisme ;
- **Un benchmark et une enquête QVT** : pour se situer et se comparer à d'autres collectivités. Cette démarche croisée permet également d'identifier les actions qui ont fait leurs preuves dans des structures comparables ;
- **Un espace communautaire** : pour entrer en relation directe avec d'autres collectivités, organiser des webinaires, des rencontres, pour partager son expérience et s'entraider ;
- **Une bibliothèque de contenus** : pour accéder à des contenus rédigés par des experts (vidéos, guides de bonnes pratiques, supports de sensibilisation, etc.).

SMACL Assurances a remporté les Trophées de l'assurance, dans la catégorie Innovation affinitaire, pour le développement de cet outil innovant.



2 – PARTENARIAT AVEC VEHIPOSTE

Une complémentarité au service de la mobilité des acteurs territoriaux

SMACL Assurances et Véhiposte, filiale du Groupe La Poste, ont conclu un partenariat afin d'aider les collectivités dans la gestion de leur flotte automobile.

La signature de ce partenariat entre les deux acteurs du monde des collectivités territoriales permet de développer une **complémentarité** dans l'approche du marché de l'assurance et des services.

Ce rapprochement a pour objectif de répondre aux forts enjeux et attentes sur la **mobilité** et la **sécurité** des agents du service public. Face aux problématiques que rencontrent les collectivités, et plus particulièrement dans l'optimisation des coûts d'un parc automobile, Véhiposte apportera son **accompagnement d'expert** avec des solutions **adaptées**.

Avec ce partenariat, SMACL Assurances entend proposer une solution innovante à ses sociétaires, complémentaire à son accompagnement d'assureur, en répondant à un fort besoin dans l'optimisation de la gestion de leurs flottes automobiles et dans l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents. Au-delà de la gestion du parc, l'offre Véhiposte propose de nouvelles solutions de mobilité telles que l'autopartage, et des outils pour suivre en temps réel l'usage et l'état du véhicule, permettant ainsi de renforcer le suivi et la sécurité des agents des collectivités souscriptrices.

Ce partenariat entre le premier opérateur économique de proximité (le Groupe La Poste) et SMACL Assurances, leader de l'assurance des collectivités est vecteur de synergies majeures au service **de la proximité territoriale**.

TITRE 8 – EVENEMENT POST-CLOTURE DES COMPTES

Aucun événement post-cloture n'est à signaler.

TITRE 9 – MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31/12/2020

Monsieur Frédéric COSTARD.....Directeur Général
Madame Véronique THOMAS.....Directrice Générale Déléguée

TITRE 10 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est joint dans l'annexe aux comptes reprise ci avant (1.17).

SMACL Assurances

141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

Tél. : + 33 (0)5 49 32 56 56

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605.

